

AMIANTE

Santé, de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels

Le ministère de la Culture est engagé dans une politique en matière de santé, de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels. Dans le cadre de cette politique, la prévention des risques liés aux expositions à l'amiante est identifiée comme un axe prioritaire.

En lien avec un groupe de travail du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCT-M), une démarche relative à la prévention des risques liés à l'amiante dans la gestion des biens archéologiques mobiliers et de la documentation associée a été initiée en 2019 et doit être poursuivie.

Le secrétariat général (SG) du ministère de la Culture, en lien avec la sous-direction de l'Archéologie (SDA), souhaite élaborer et diffuser une **documentation technique sur la gestion des données scientifiques de l'archéologie (biens archéologiques mobiliers et documentation archéologique) au regard des risques liés à l'amiante.**

Le cahier des charges de la prestation est en pièce jointe.

Votre devis doit être fait au nom de :

Madame Virginie Rocher - Cheffe du bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels – Service des Ressources Humaines - Secrétariat Général - Ministère de la Culture – 182 rue Saint Honoré – 75001 PARIS

et transmis avant le lundi 10 février 12h, uniquement par voie électronique aux adresses suivantes :

- anne.chaillou@culture.gouv.fr
- olivier.vaillant@culture.gouv.fr

Pour toutes questions vous pouvez contacter Olivier Vaillant, BSST (olivier.vaillant@culture.gouv.fr / 01 40 15 80 75) ou Anne Chaillou, SDA (anne.chaillou@culture.gouv.fr / 01 40 15 77 83).

Pour rappel, les seuils en matière de marchés publics viennent d'être revus par le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 du ministère de l'économie et des finances modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances.